

Bois Colombes, le 26 juin 2020

Le Proviseur,

Aux Parents d'élèves du lycée Albert Camus

Modalités d'inscription au restaurant scolaire Année scolaire 2020/2021

Le service de restauration assure la fourniture de 5 repas par semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi) entre 12H15 et 13H45.

Le principe de fonctionnement est **la tarification aux repas consommés avec réservation préalable**.
L'accès au restaurant scolaire est strictement réservé aux élèves inscrits à la demi-pension.

Le contrôle d'accès au restaurant scolaire se fait par lecteur de badge.

Un badge est distribué en début d'année scolaire pour toute la scolarité au lycée Albert Camus.
En cas de perte du badge, son remplacement nécessite de régler la somme de 5€ et une photo d'identité à donner à l'intendance du lycée.

1. MODALITÉS D'INSCRIPTION (NOUVEAU CETTE ANNÉE) :

Tous les élèves (2nde, 1^{ère} et terminale) demi-pensionnaires doivent effectuer une inscription dématérialisée au service de restauration

- 1) Création de votre compte sur le site sécurisé « démarches simplifiées » à l'adresse suivante (vous pouvez vous y connecter sur la page d'accueil du lycée) :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/lycee-albert-camus-inscription-dp-20-21>

- 2) Renseigner les informations demandées et joindre les documents nécessaires.

- 3) Pour les nouveaux élèves, création d'un compte sur la plateforme « turbo self » à l'adresse suivante (vous pouvez vous y connecter sur la page d'accueil du lycée) afin de pouvoir approvisionner le compte et réserver vos repas :

<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=1384>

2. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

1. Paiement par internet sur le site de turbo self, ou chèque, ou espèces (cf paragraphe 4)

2. Réservation des repas, de deux manières :

- En utilisant les bornes près de la vie scolaire ou dans le bâtiment de la demi-pension
- En se connectant sur le site de turbo-self

La réservation d'un repas se fait jusqu'à la veille de celui-ci, avant 11H.

Une annulation de repas se fait jusqu'à la veille de celui-ci avant 11H. Celle du lundi doit être faite le vendredi précédant avant 11H.

A savoir : la réservation vaut comptabilisation d'une consommation.

De même, les repas annulés dans les temps seront crédités sur le compte.

Ainsi pour accéder au restaurant scolaire, 2 conditions sont requises :

- **Avoir approvisionné son compte**
- **Avoir effectué la réservation avant la veille 11H**

3. TARIFICATIONS :

Depuis le 1^{er} septembre 2016, une tarification unique basée sur le quotient familial a été mise en place par la région Ile de France pour tous les lycées franciliens.

Les revenus des familles sont pris en compte à travers une tarification au quotient familial (QF) suivant une grille tarifaire unique de 10 tranches avec un tarif plancher à 1.54 € et un tarif plafond à 4.09 €

Grille votée par délibération No CP2018-541 du 21 novembre 2018 et CP 2019-110 du 19 mars 2019

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Tranche QF	<= 183	<=353	<=518	<=689	<=874	<=1078	<=1333	<=1689	<=2388	>2388
Tarifs	1,54 €	1,74 €	1,94 €	2,15 €	2,35 €	2,56 €	2,76 €	3,07 €	3,58 €	4,09 €

Le montant du quotient familial est indiqué soit sur l'attestation de restauration scolaire envoyée aux familles par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), soit sur l'attestation de paiement des prestations, soit à l'aide de la calculatrice région.

IMPORTANT : en l'absence de pièce justificative relative au quotient familial, le tarif le plus élevé (tranche J) sera appliqué. D'où la nécessité de procéder à l'inscription dématérialisée pour y déposer la pièce justificative (voir au dessus).

4. PAIEMENT :

Merci de noter que quelque soit le type de paiement choisi, le minimum est de 50 €.

Moyens de règlement :

- Paiement en ligne sur la plateforme turbo-self
- Par chèque bancaire établi à l'ordre de : AGENT COMPTABLE DU LYCEE ALBERT CAMUS à adresser à l'intendance du Lycée.
- En espèces à l'intendance du lycée

Aucun remboursement n'est possible en cours d'année sauf pour les élèves quittant l'établissement.

Le Proviseur

Karile Richard